

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>16</i>
<i>Représentés :</i>	<i>6</i>
<i>Absents :</i>	<i>7</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>22</i>

Séance publique du 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 06 septembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;
M. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Stéphane SANSAC (arrivé à 20h35), Maurice TEULIER,

Absents-excusés :

Mme Magali POQUET représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC ;
Mme Françoise GALEOTE représentée par Mme Francine TEISSIER ;
Mme Kedna THOMAS représentée par Mme Danièle KAYA-VAUR ;
Mme Karine MINIC représentée par M. Stéphane SANSAC ;
M. Edmond ROUTABOUL représentée par Mme Huguette THERON-CANUT ;
M. Yohan ENCAUSSE représenté par Mme Sylvie LOPEZ.

Absents :

Mme Sandrine AUBRY

Secrétaire de séance : M. Sébastien FABRE

**Délibération n°
DL20220904**

**PROGRAMME DE VOIRIE 2022 - ADOPTION DU
NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT**

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le conseil municipal a validé le programme de voirie sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 174 990€ HT.
La consultation des entreprises a permis d'actualiser l'estimation.

Opérations	Montant prévisionnel HT	Résultat consultation HT
Voie accès salle 4 vents	7 500€	7 650€
Trottoirs chemin des Grillons	53 870€	37 050€
Trottoirs Rue Adrien Rodat	87 600€	42 540€
Rue du Bois Vert : Traitement en gravillonnage Traitement en enrobé	26 020€	53 845€
Dépenses imprévues (5%)		7 000€
TOTAL	174 990€	148 085€

Où l'exposé du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE ;

- **D'approuver le programme de voirie 2022 pour un montant de 148 085€ HT ;**

- **D'approuver le plan de financement de cette opération, à savoir :**
 - o **DETR 2022 (25%)**
 - o **Commune (75%)**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande ;**
- **D'adopter à l'unanimité**

Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le :

- Sa publication

Affichée le :

15 SEP. 2022 14 SEP. 2022

Retirée le :

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Ont signé tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ

